

Le 17 novembre 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 17 novembre 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Martin Rodrigue, et les conseillers et conseillères suivants : M. Harold Létourneau, Mme Bianca Perreault, M. Pascal Poulin, M. Alain Dumas, M. Alain Bouchard et Mme Kim Boulanger;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Martin Rodrigue.

Le maire, M. Martin Rodrigue, félicite et remercie les candidats au scrutin ainsi que l'ancien conseil et fait la présentation des nouveaux élus présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-11-256 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 1^{er} octobre 2025
5. Comptes à accepter
 - Octobre 2025
6. Dépôt états comparatifs selon l'article 176.4 C.M.

7. Avis de motion – Règlement no 429-2025 sur les tarifs municipaux 2026
8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 514 000 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2025
9. Nomination pro-maire
10. Nomination représentant régie intermunicipale et remplaçant
11. Signataires effets bancaires – Municipalité
12. Signataires effets bancaires – Bibliothèque municipale
13. Mme Karine Bonnabel-Arnaubec – Embauche technicienne en loisirs
14. Offre de services – BVA – Audit PRIMEAU #2038121 et 2038157 – 23^e Rue et rue Dumas
15. Offre de services – BVA – Rapports financiers 2025
16. Offre de services – Morency Société d’avocats – Cour municipale 2026
17. Demande de prix – L’Arsenal – Réparation camion autopompe Mack
18. Demande de prix – Aréo-Feu – Appareils respiratoires – Service incendie
19. Demande de prix – Boivin & Gauvin Inc. – Vérin télescopique – Service incendie
20. Demande de prix – Asphalte Nicolas Lachance Inc. – Réparations pavage
21. Demande de prix – Excavation Paul Jacques Inc. – Déneigement cour de l’école
22. Mandat MRC de Beauce-Sartigan – Modification carte de zonage et plan d’urbanisme
23. Volets 1 et 3 – Entente intermunicipale pour la fourniture d’un service en matière d’application des règlements d’urbanisme et de ceux relatifs au traitement et l’évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.35.2) et d’un soutien en urbanisme
24. Volet 2 – Entente intermunicipale pour la fourniture d’un service en matière d’application des règlements d’urbanisme et de ceux relatifs au traitement et l’évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.35.2) et d’un soutien en urbanisme
25. Politique de développement du territoire – Projet Dek hockey
26. Emploi été Canada – Autorisation dépôt demande aide financière 2026
27. MTQ – Demande d’aide financière pour l’entretien de chemins à double vocation 2025
28. Programmation no 3 TECQ 2024-2028

29. Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
30. Transport Autonomie – Contribution 2026
31. Semainier paroissial – Renouvellement 2026
32. Une lettre pour Noël – Commandite 2026
33. Cyclo Roule ton hood – Commandite et autorisation activité 2026
34. Association soccer St-Côme – Commandite 2025
35. St-Côme en Action – Autorisation activité 2026
36. Tour de Beauce – Autorisation activité 2026
37. Remerciements St-Côme Open
38. Rapports des comités
39. Période de questions
40. Levée de l'assemblée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 25-11-257 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 25-11-258 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'octobre 2025 soient acceptés selon les chèques M2500450, C2500490 à C2500533 et L2500379 à L2500439 pour un déboursé total de 825 226.59 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS SELON L'ART 176.4 C.M

- 25-11-259 La directrice générale et greffière-trésorière dépose les deux rapports budgétaires comparatifs de la municipalité tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent pour la même période et le deuxième compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice courant selon les renseignements dont détient la greffière-trésorière.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 429-2025 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2026

- 25-11-260 Le conseiller, M. Alain Dumas, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 429-2025 sur les tarifs municipaux 2026. Dépôt du projet et dispense de lecture

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 514 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 DÉCEMBRE 2025

- 25-11-261 ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Côme--Linière souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 514 000 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
326-2019	818 800 \$
326-2019	632 000 \$
326-2019	1 600 200 \$
425-2025	463 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros

326-2019 et 425-2025, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, appuyé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU SUD DE LA BEAUCE
2880, 25E AVENUE
SAINT-PROSPER, QC
G0M 1Y0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Côme--Linière, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 326-2019 et 425-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

NOMINATION PRO-MAIRE

- 25-11-262 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil nomme au poste de pro-maire M. Harold Létourneau, conseiller no 1.

NOMINATION REPRÉSENTANT REGIE INTERMUNICIPALE ET REMPLAÇANT

- 25-11-263 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que M. Martin Rodrigue, maire, soit nommé représentant de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et que M. Harold Létourneau, pro-maire et conseiller no 1, soit son remplaçant au besoin.

SIGNATAIRES EFFETS BANCAIRES – MUNICIPALITÉ

- 25-11-264 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que les signataires au compte de la Municipalité de St-Côme-Linière auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce soient M. Martin Rodrigue, maire, Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, Mme Caroline Lacombe, directrice générale adjointe, et M. Harold Létourneau, pro-maire.

Cette résolution invalide toute autre personne dont le nom serait listé comme signataire autorisé au fichier de l'institution financière.

SIGNATAIRES EFFETS BANCAIRES – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 25-11-265 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que les signataires au compte de la Bibliothèque municipale auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce soient M. Martin Rodrigue, maire, Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, Mme Caroline Lacombe, directrice générale adjointe, et Mme Karine Bonnabel Arnaubec, responsable de la bibliothèque.

Cette résolution invalide toute autre personne dont le nom serait listé comme signataire autorisé au fichier de l'institution financière.

MME KARINE BONNABEL-ARNAUBEC – EMBAUCHE TECHNICIENNE EN LOISIRS

- 25-11-266 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on embauche Mme Karine Bonnabel-Arnaubec, au poste de technicienne en loisirs, à temps partiel, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

OFFRE DE SERVICES – BVA – AUDIT PRIMEAU #2038121 ET 2038157 – 23^E RUE ET RUE DUMAS

- 25-11-267 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on accorde le mandat à BVA afin d'effectuer l'audit de la reddition de comptes PRIMEAU pour les dossiers de la 23^e Rue et de la rue Dumas #2038121 et 2038157, au coût estimé de 3 500 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – BVA – RAPPORTS FINANCIERS 2025

- 25-11-268 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services présentée par BVA, au montant de 22 500 \$ plus taxes, pour produire les rapports financiers de fin d'année 2025 de la municipalité.

OFFRE DE SERVICES – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – COUR MUNICIPALE 2026

- 25-11-269 Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Morency Société d'avocats afin de représenter la municipalité à la cour municipale pour l'année 2026, et ce, selon le tableau des prix soumis.

DEMANDE DE PRIX – L'ARSENAL – RÉPARATION AUTOPOMPE MACK

- 25-11-270 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de l'Arsenal, no FSQ-000204, datée du 11 novembre 2025, pour le remplacement du transfert case et de la pompe sur le camion autopompe Mack pour un montant de 69 808.16 \$ plus taxes.

**DEMANDE DE PRIX – ARÉO-FEU – APPAREILS RESPIRATOIRES
SERVICE INCENDIE**

- 25-11-271 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que l'on accepte les offres d'Aréo-Feu, pour la fourniture d'appareils respiratoires et accessoires complémentaires, selon les documents datés du 23 et du 30 octobre 2025, aux coûts respectifs de 42 600 \$ et 21 629 \$ plus taxes.

**DEMANDE DE PRIX – BOIVIN & GAUVIN INC. – VÉRIN
TÉLESCOPIQUE – SERVICE INCENDIE**

- 25-11-272 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Boivin & Gauvin Inc., no SC20025354, pour l'achat d'un vérin télescopique et accessoires complémentaires, au coût de 17 533.19 \$ plus taxes.

**DEMANDE DE PRIX – ASPHALTE NICOLAS LACHANCE INC. –
RÉPARATIONS PAVAGE**

- 25-11-273 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Asphalte Nicolas Lachance Inc., no 7509, pour faire des réparations du pavage sur les chemins municipaux, au coût de 12 500 \$ plus taxes.

**DEMANDE DE PRIX – EXCAVATION PAUL JACQUES INC. –
DÉNEIGEMENT COUR DE L'ÉCOLE**

- 25-11-274 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre d'Excavation Paul Jacques Inc, présentée le 30 septembre 2025, pour le déneigement de la cour de l'école Kennebec, pour nous permettre l'utilisation du stationnement pour le service des loisirs, pour un contrat de 3 ans selon ces coûts :

2025-2026	1 880.00 \$ plus taxes
2026-2027	1 917.60 \$ plus taxes
2027-2028	1 955.95 \$ plus taxes

MANDAT MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – MODIFICATIONS CARTE DE ZONAGE ET PLAN D'URBANISME

- 25-11-275 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que l'on mandate la MRC de Beauce-Sartigan à procéder aux modifications demandées par nos consultants de la firme Guibert Urbanisme dans le cadre de notre projet de modification au règlement de zonage et au plan d'urbanisme.

VOLETS 1 ET 3 – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS AU TRAITEMENT ET L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22) ET LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (Q-2, R.35.2) ET D'UN SOUTIEN EN URBANISME

- 25-11-276 Considérant l'entente intermunicipale entre la municipalité et la MRC de Beauce-Sartigan *Pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs au traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et d'un soutien en urbanisme* offert par le service d'aménagement et de développement du territoire;

Considérant que la municipalité déclare sa participation au volet 1 de l'entente pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, le tout selon les modalités prévues à ladite entente;

Considérant que la municipalité déboursa la somme de 2000\$ annuellement, laquelle pourrait être indexée pour les années subséquentes;

Considérant que la municipalité déclare sa participation au volet 3 de l'entente pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, le tout selon les modalités prévues au règlement 2010-79 de la MRC ou tout autre règlement qui pourrait être adopté ultérieurement afin de le remplacer ou le mettre à jour;

Considérant que la municipalité déboursa les sommes facturées par la MRC, uniquement si des services auront été rendus;

En conséquence,
il est proposé par M. Alain Bouchard
secondé par Mme Bianca Perreault
et résolu unanimement de

1. Confirmer l'adhésion de la municipalité au volet 1 pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, en plus de déboursier la somme fournie par la MRC;
2. Confirmer l'adhésion de la municipalité au volet 3 pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, en plus de déboursier la somme facturée par la MRC, uniquement si des services auront été rendus.

**VOLET 2 – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE
D'UN SERVICE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS AU TRAITEMENT ET
L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-
2, R.22) ET LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION
(Q-2, R.35.2) ET D'UN SOUTIEN EN URBANISME**

25-11-277 Considérant l'entente intermunicipale entre la municipalité et la MRC de Beauce-Sartigan *Pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs au traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et d'un soutien en urbanisme* offert par le service d'aménagement et de développement du territoire;

Considérant que la municipalité déclare sa participation au volet 2 de l'entente pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, le tout selon les modalités prévues à ladite entente;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de l'entente, la municipalité doit nommer les fonctionnaires désignés de la MRC qui devront voir à l'application des responsabilités et des tâches décrites au volet 2 de cette entente;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de l'entente, la municipalité doit nommer un fonctionnaire désigné localement qui devra voir à l'application des responsabilités et des tâches décrites au volet 2 en cas de suppléance aux fonctionnaires de la MRC;

En conséquence,
il est proposé par M. Harold Létourneau
secondé par M. Alain Bouchard
et résolu unanimement de

1. Confirmer l'adhésion de la municipalité au volet 2 pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente.
2. Mandater les fonctionnaires de la MRC ci-après identifiés pour appliquer les responsabilités et les tâches décrites à ce volet de l'entente intermunicipale :
 - Olivier Champagne
 - Catherine Parent-Pelletier
 - Marie Sol Lemieux
 - Marius Cassista
3. Mandater M. Jean-Philippe Bolduc, technicien en urbanisme, M. René Larivière, inspecteur municipal, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, comme fonctionnaires désignés localement pour l'application des responsabilités et des tâches décrites au volet 2 en cas de suppléance aux fonctionnaires de la MRC.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE — PROJET DEK HOCKEY

- 25-11-278 Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer et déposer le rapport financier du projet d'aménagement d'un terrain de Dek hockey décrétant une dépense totale taxes nettes de 194 476.51 \$ conformément à l'entente avec la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre du Fonds de développement du territoire 2020-2025.

EMPLOI ÉTÉ CANADA – AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE AIDE FINANCIERE 2026

- 25-11-279 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise Mme Lucie Gilbert, directrice des loisirs, à déposer une demande d'aide financière au programme Emploi Été Canada 2026 pour le service des loisirs de la municipalité de St-Côme-Linière.

MTQ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION 2025

- 25-11-280 ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité St-Côme-Linière l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation, du transport lourd pour l'année 2025 en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rang 7 et route Fortin	7,9 km	Gravier et bois	800
Rang 4	6.1 km	Bois	300

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Alain Bouchard, appuyée par Mme Bianca Perreault, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de St-Côme-Linière demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 14 km.

PROGRAMMATION NO 3 TECQ 2024-2028

25-11-281 ATTENDU que :

La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024 - 2028 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

25-11-282 **Considérant** la sanction, le 1^{er} juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

Considérant que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

Considérant que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5,1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée ;

Considérant que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

Considérant l'obligation de transmettre cette directive ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Bouchard, et résolu unanimement :

D'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Saint-Côme-Linière* »;

Que la Directive de la municipalité de Saint-Côme-Linière remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023 ;

Que cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française ;
- Publiée sur le site Internet de la municipalité ;
- Diffusée au personnel de la municipalité ;
- Révisée au moins tous les cinq ans.

TRANSPORT AUTONOMIE – CONTRIBUTION 2026

25-11-283 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière

- Confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2026;
- Adopte la prévision budgétaire triennale;
- Adopte le plan de transport et de tarification;
- Confirme le mandat donné à l'organisme délégué;
- Confirme le montant de la contribution financière versé par la municipalité de 10 836.14 \$;
- Désigne Ville Saint-Georges comme organisme mandataire;

SEMAINIER PAROISSIAL – RENOUVELLEMENT 2026

25-11-284 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on renouvelle l'entente pour le Semainier paroissial, pour l'année 2026, produit par Mission Impression, au coût de 250 \$ plus taxes.

UNE LETTRE POUR NOËL – COMMANDITE 2025

- 25-11-285 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on donne une commandite de 300 \$ pour le projet Une lettre pour Noël de Mme Kim Boulanger et M. Jonathan Doyon pour l'année 2025.

CYCLO ROULE TON HOOD – COMMANDITE ET AUTORISATION ACTIVITÉ 2026

- 25-11-286 Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par M. Harold Létourneau Dumas et résolu unanimement que l'on autorise la tenue de l'évènement de la cyclo Roule ton hood, qui aura lieu le 6 juin 2026, sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme-Linière, et que l'on accorde une commandite de 500 \$ pour cette troisième édition.

ASSOCIATION SOCCER ST-CÔME – COMMANDITE 2025

- 25-11-287 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière de 10 \$ par inscription à l'Association soccer St-Côme. Le montant total de l'aide financière, pour la saison 2025, sera donc de 1 000 \$ étant donné les 100 jeunes inscrits.

ST-CÔME EN ACTION – AUTORISATION ACTIVITÉ 2026

- 25-11-288 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que l'on autorise St-Côme en Action à tenir leur évènement de marche et de course à pied sur le territoire de la municipalité de St-Côme-Linière le 17 octobre 2026.

TOUR DE BEAUCE – AUTORISATION ACTIVITÉ 2026

- 25-11-289 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on autorise le Tour de Beauce à tenir un départ et une arrivée dans la municipalité le 10 juin 2026 et que l'on autorise l'utilisation des espaces publics (stationnement du presbytère et de l'église), l'utilisation de l'aréna (chambres de bain) et des voies de circulation sous juridiction municipale. Le conseil accepte également de fournir l'installation de cinq toilettes chimiques en commandite de l'évènement.

REMERCIEMENTS ST-COME OPEN

- 25-11-290 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que l'on transmette nos sincères remerciements aux organisateurs du St-Côme Open pour la remise d'un don de 1 500 \$ à la municipalité pour l'installation d'un abreuvoir avec remplisseur de bouteilles au terrain de baseball.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 25-11-291 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h 36.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 8 décembre 2025, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 NOVEMBRE 2025**

Je, Martin Rodrigue, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Martin Rodrigue
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière